

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE PUYLOUBIER**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 26 mars 2018**  
-----

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 26 mars 2018 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mme PARISSI excusée.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le compte de gestion 2017 de la commune (n°34/18),
- Approuvé le compte de gestion 2017 du service de l'eau et de l'assainissement (n°35/18),
- Approuvé le compte administratif 2017 de la commune (n°36/18),
- Approuvé le compte administratif 2017 du service de l'eau et de l'assainissement (n°37/18),
- Affecté le résultat de fonctionnement du budget de la commune (n°38/18),
- Fixé les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2018 (n°39/18),
- Approuvé le budget primitif 2018 de la commune (n°40/18),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°41/18),
- Sollicité des participations du Conseil départemental pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques RD57b, pour des aménagements du camping municipal et pour la couverture de l'église Sainte-Marie (n°42/18, n°43/18 et n°44/18),
- Autorisé le Maire à signer une convention Habitat avec l'Etablissement Public Foncier régional (n°45/18),
- Autorisé le Maire à signer la convention de partenariat avec Provence Tourisme (n°46/18),
- Autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux et de matériel avec l'association « English Fun » (n°47/18),
- Autorisé le Maire à signer un bail de location d'une habitation avec l'Etat (n°48/18),
- Autorisé le Maire à signer un bail de location d'un garage avec M. et Mme Jean-Louis FERRERO (n°49/18),

- Décidé de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (n°50/18),
- Arrêté le tableau des effectifs du personnel communal (n°51/18),
- Mis en conformité la régie du restaurant scolaire (n°52/18),
- Accepté de céder à titre gratuit l'ancien chemin de Passe le Temps à Monsieur Roméo FARESE-PELLEGRINO (n°53/18).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 27 mars 2018

Le Maire

Frédéric GUINIERI

